



DECLARATION DES ADMINISTRATEURS DE LA **FNSCBA-CGT**
au CA du CCCA-BTP du 27 février 2018

Le CCCA-BTP est un organisme paritaire où le respect et l'indépendance de toutes les composantes de celui-ci ne peuvent être remis en cause par une de ses composantes, son Président ou son Secrétariat Général.

Toutes les interventions doivent être approuvées par son CA ou refléter l'opinion générale partagée par l'ensemble de celui-ci.

Le communiqué de presse et les différentes entrevues données aux organes de presse par le Président du CCCA-BTP au sujet des grands axes de la réforme de l'apprentissage présenté par le Premier Ministre le 9 février 2018 ne répondent pas à cette réserve.

Pour la CGT le contenu de cette dépêche contient des appréciations voire des certitudes qui ne sont certainement pas partagées par l'ensemble de notre CA.

Des affirmations au sujet des financements futurs par les Conseils Régionaux peuvent s'avérer très négatives dans le dialogue futur avec ceux-ci, le CCCA-BTP ou les Associations Gestionnaires de nos CFA.

Rien n'est réglé pour le financement du fonctionnement des CFA-BTP et pour ce qui est du Bâtiment et des Travaux Publics les changements du financement de l'alternance remettront certainement en cause les accords actuels. Cela représente aujourd'hui environ 20% du fonctionnement de nos centres.

Aucun Président ne s'était permis un tel manquement et une telle légèreté qui ressemble en certains points à une allégeance envers le gouvernement.

En agissant ainsi Monsieur le Président vous avez gravement porté atteinte à la crédibilité de notre institution et nous condamnons votre agissement et souhaitons que d'autres nous suivent sur cette désapprobation.

FNSCBA CGT

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris
Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr